

JOUBERT-BONNAIRE (ACHILLE), sénateur de 1876 à 1883, né à Angers (Maine-et-Loire) le 16 juin 1814, mort à Angers le 10 octobre 1883, frère du précédent, se fit dans cette ville une importante situation comme industriel, et devint juge au tribunal de commerce et administrateur de la succursale de la Banque de France; il exerça en 1874, en remplacement de M. Maillé, les fonctions de maire d'Angers, bien qu'il ne fit pas partie du conseil municipal, et entra dans la vie parlementaire qu'après que son frère cadet (*v. p. haut*) en fut sorti. Le 30 janvier 1876, porté par les conservateurs candidat aux élections sénatoriales, M. Achille Joubert fut élu sénateur de Maine-et-Loire, le 2^e sur 3, par 345 voix (465 votants). Il siégea dans la droite monarchiste, vota (juin 1877) pour la dissolution de la Chambre des députés, soutint le gouvernement du Seize-Mai dans ses tentatives de résistance, et fut l'opposant au ministère Dufaure et aux divers cabinets républicains qui suivirent, et obtint sa réélection comme sénateur, le 5 janvier 1879, par 324 voix (460 votants). Il vota dès lors avec la minorité contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, contre la modification du serment judiciaire, contre la réforme du personnel de la magistrature, etc. Il mourut en 1883 et ne fut remplacé que le 6 janvier 1886 par M. Blavier.

JOUENNE-LONGCHAMP (THOMAS-FRANÇOIS-AMBROISE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Beuvron-en-Auge (Calvados) le 3 novembre 1761, mort à Bruxelles (Belgique) le 29 février 1818, adopta les idées de la Révolution, devint officier municipal à Lisieux, et fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Calvados, le 9^e sur 13, par 365 voix (618 votants). Dans le procès du roi, Jouenne-Longchamp répondit : « Je demande la peine de mort, sauf à statuer l'époque ou l'exécution aura lieu. » Il fit décréter l'organisation d'établissements en faveur des sourds-muets, et traita spécialement les questions d'assistance publique. Réélu député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par 208 voix (332 votants), il fut un des secrétaires de cette assemblée, remplit quelque temps les fonctions d'administrateur des hospices de Paris, donna sa démission de ces fonctions, fut renvoyé au Conseil des Cinq-Cents par son département, avec 251 voix (384 votants), le 23 germinal an VI, et présenta sur les hospices civils un long rapport, suivi d'un projet qui fut adopté par le Conseil dans la séance du 19 germinal an VII. Bien qu'il se fût peu mêlé aux débats politiques, son attachement aux institutions républicaines et son attitude lors du coup d'Etat de brumaire le firent exclure, le 19 brumaire an VIII, de la représentation nationale. Plus tard, la loi du 12 janvier 1816 l'expulsa de France comme régicide; il mourut en exil, à Bruxelles.

JOUFFARD (MICHEL-PAUL-NOEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Castelnaudary (Aude) le 19 décembre 1771, mort à une date inconnue, « fils de Jean Jouffard, marchand orfèvre, et de demoiselle Françoise Delmas, » était maire de Ribouisse (Aude), quand il fut élu, le 16 mai 1815, par l'arrondissement de Castelnaudary, avec 13 voix sur 19 votants et 90 inscrits, représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il passa inaperçu.

JOUFFRAULT (CAMILLE), député de 1879 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Argenton-Château (Deux-Sèvres) le 22 mars 1845, fit ses études classiques à Parthenay et à Poitiers, son droit à Paris, et fut reçu avocat. Rédacteur du *Journal des percepteurs*, puis directeur-proprétaire de cette publication (avril 1870), M. Jouffrault fit la guerre de 1870-71 dans les mobiles des Deux-Sèvres, fut fait prisonnier à Beaune-la-Rolande, et interné à Leipsig. Elu (1872), en remplacement de son père, conseiller général d'Argenton-Château (1874), puis conseiller municipal, et maire de cette ville, il fut révoqué de ces fonctions par le cabinet du 16 mai (1877). Après la dissolution de la Chambre par ce cabinet, M. Jouffrault se présenta aux élections législatives du 14 octobre, comme candidat républicain, dans l'arrondissement de Bressuire, où il échoua avec 3,956 voix contre 9,802 au candidat conservateur élu, M. le marquis de la Rochejaquelein. Mais la Chambre nouvelle annula cette élection, et les électeurs de Bressuire, convoqués à nouveau, le 2 février 1879, donnèrent cette fois la majorité à M. Jouffrault par 9,047 voix sur 18,017 votants et 22,196 inscrits, contre 8,823 voix à M. de la Rochejaquelein. M. Jouffrault siégea à l'extrême-gauche de l'Union républicaine, et vota avec la majorité, pour la politique coloniale, pour l'art. 7 de la loi sur l'enseignement, contre les congrégations autorisées, pour le retour du parlement à Paris, pour l'amnistie plénière, etc. Aux élections du 21 août 1881, il échoua avec 8,290 voix contre 9,858 à M. de la Rochejaquelein élu. M. Jouffrault se maria civilement (17 mars 1884). Au renouvellement législatif du 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste de concentration républicaine des Deux-Sèvres, et fut élu, au second tour (18 octobre), le 5^e et dernier, par 44,542 voix sur 88,018 votants et 104,546 inscrits. Il reprit sa place à la gauche radicale, ne monta pas à la tribune, et continua de voter avec son groupe, notamment pour l'expulsion des princes; en dernier lieu, il était absent par congé lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889); il s'est prononcé ensuite contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbeane restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

JOUFFRET DE BONNEFONS (PIERRE-ANTOINE), député en 1791, né et mort à une date inconnue, procureur général syndic du département de l'Allier, fut élu, le 26 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 1^e sur 8, par 280 voix sur 332 votants; il défendit le projet relatif à la formation de la Haute-Cour nationale, parla en faveur de Duport, et disparut de la scène politique après la session.

JOUFFREY (PAUL-JULIEN, CHEVALIER DE), député de 1815 à 1816, né à Troo (Loir-et-Cher) le 29 avril 1775, mort au château de la Voûte (Indre-et-Loire) le 3 juillet 1851, propriétaire à Vendôme, fut élu, comme royaliste, au collège de département, le 22 août 1815, député d'Indre-et-Loire, par 95 voix (187 votants, 244 inscrits). Il siégea à droite, vota avec la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

JOUFFROI-GONSANS (FRANÇOIS-GASPARD

DE), député en 1789, né au château de Gonsans (Doubs) le 15 août 1723, mort à Paderborn (Allemagne) le 23 janvier 1799, entra dans les ordres et devint chanoine de Saint-Claude, puis évêque de Gap (1774) et du Mans (1778). Élu, le 25 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux pour la sénéchaussée du Maine, il fut de la minorité qui tint pour l'ancien régime, protesta, les 12 et 15 septembre 1791, contre les décrets de l'Assemblée, et émigra en 1792. Accueilli par le chapitre de Paderborn, qui lui assigna un revenu de douze cents florins, il mourut dans cette ville en 1799.

JOUFFROY (THÉODORE-SIMON), député de 1831 à 1842, né aux Pontets (Doubs) le 7 juillet 1796, mort à Paris le 1^{er} mars 1842, était le fils d'un percepteur des Pontets. De complexion faible et malade, d'un caractère doux et inquiet, il manifesta, dès son enfance, cette mélancolie qui fut plus tard un des charmes de son enseignement, et qui trahissait une âme plus tendre que forte, plus sincère que décidée. Il commença ses études au collège de Nozeroy, les poursuivit (1807) au collège de Lons-le-Saulnier, sous la direction de son oncle, l'abbé Jouffroy, et les termina au lycée de Dijon en 1811. Ses dispositions remarquables pour les études littéraires frappèrent ses maîtres, qui le préparèrent à l'École normale; il y fut admis en 1814. Le jeune Jouffroy fit à l'École la découverte de son incrédulité, et ce fut là, a-t-il écrit lui-même (*Nouveaux mélanges philosophiques*), ce qui décida de la direction de sa vie. « Ne pouvant supporter l'incertitude sur l'énigme de la destinée humaine, n'ayant plus la lumière de la foi pour la résoudre, il ne me restait que les lumières de la raison pour y pourvoir. Je résolus donc de consacrer tout le temps qui serait nécessaire et ma vie s'il le fallait à cette recherche; c'est par ce chemin que je me trouvai amené à la philosophie, qui me semble ne pouvoir être que cette recherche même. » Il prit d'abord pour guide Victor Cousin; mais ses premiers efforts demeurèrent stériles. Du moins il conquit brillamment le grade de docteur en lettres avec deux thèses: *Du beau et du sublime*, *De la causalité*, dont le mérite le fit charger presque aussitôt de conférences à l'École normale. Admis, en 1817, à l'agrégation de philosophie, il professa la philosophie en même temps à l'École normale et au collège Bourbon; mais ayant épuisé sa santé à rechercher une méthode et à éclairer les points obscurs de la psychologie, il dut solliciter un congé. Bientôt après, la suppression de l'École normale (1822) le laissa sans emploi. Jouffroy ouvrit alors chez lui un cours auquel se rendirent avec empressement de nombreux auditeurs. Son entrée au journal *le Globe* et l'article fameux qu'il y publia: *Comment les dogmes finissent*, marquèrent une phase nouvelle du développement de son esprit. Une traduction des œuvres de Dugald-Stewart, parue en 1827, avec une très remarquable Préface, une autre de Thomas Reid, suivie des leçons de Royer Collard, recueillies et rédigées par Jouffroy, achevèrent de le mettre en évidence. Le ministère Martignac le rendit à l'enseignement. Nommé professeur suppléant de philosophie ancienne à la Sorbonne, il rentra aussi à l'École normale, qu'on venait de rétablir. En 1830, après la révolution de juillet, le duc de Broglie lui donna la suppléance du cours d'histoire de la philosophie moderne. Ce fut là qu'il professa son cours de droit naturel. Vers la même époque, il aborda, sous les auspices du

gouvernement de juillet, la carrière politique, et se fit élire (5 juillet 1831), par 84 voix sur 135 votants et 150 inscrits, député du 5^e collège du Doubs (Pontarlier). Membre de la majorité conservatrice, il mit toute son influence et tous ses votes au service du pouvoir, et prit plusieurs fois la parole à la Chambre, notamment pour demander sans succès le changement du règlement sur les pétitions. Il s'étonnait de la multiplicité des questions proposées et de la rapidité des décisions prises. En 1833, il entra à l'Académie des sciences morales. Réélu député, le 21 juin 1834, par 91 voix (134 votants, 152 inscrits), contre 41 à M. Spierenail, il échangea son cours de l'École normale pour une chaire de professeur au Collège de France, fonctions qu'il résigna en 1837 pour devenir titulaire de la chaire de philosophie de la faculté des lettres. Cependant la mélancolie naturelle de son caractère avait augmenté, et les attaques de la presse n'y étaient pas étrangères. L'état précaire de sa santé l'obligea à faire un voyage en Italie, après avoir obtenu sa réélection comme député, le 4 novembre 1837, par 117 voix (173 votants, 198 inscrits). De retour en 1838, il voulut reprendre son cours et n'y obtint que peu de succès. L'année suivante, il fut obligé de l'interrompre. A la Chambre, chargé, en 1840, de la rédaction de l'Adresse, il voulut formuler pour le ministère nouveau un programme nouveau; mais la majorité et le ministère rejetèrent cette innovation. Ses forces diminuaient progressivement. Ce fut en vain que le gouvernement l'appela en 1840 à remplir au Conseil supérieur de l'Université la place qu'y laissait vide la mort de Victor Cousin, et qu'il le nomma, la même année, au poste de conseiller à la cour de Besançon; Jouffroy ne put jouir longtemps de ces places. Son état mental empirait sans cesse. Confirmé dans son mandat législatif, le 4 avril 1840, par 147 voix sur 173 votants, il mourut en mars 1842, après être recueilli, pendant les derniers jours, dans une solitude complète. Il fut remplacé à la Chambre, le 9 avril suivant, par M. Dumesmay. Comme orateur, Jouffroy, qui manquait surtout de vigueur et d'action, possédait cependant d'éminentes qualités: sa parole était simple, son timbre clair et ému, son accent persuasif. Comme écrivain, la pureté de la diction, le caractère élevé de la pensée et l'émotion poignante qu'il communiquait parfois au lecteur le placent au premier rang. Comme philosophe et moraliste, il n'innova guère, et s'il a soulevé beaucoup de problèmes, il n'en a résolu aucun, ce qui a fait le désespoir de sa vie. Jouffroy était chevalier de la Légion d'honneur. Outre un grand nombre d'articles publiés dans les journaux et dans les revues, outre les traductions citées plus haut, on a de Th. Jouffroy: des *Mélanges philosophiques* (1833); le *Cours de droit naturel* (1835); de *Nouveaux mélanges philosophiques*, publiés par Damiron (1842), un *Cours d'esthétique* (1843), etc.

JOIN (PIERRE-MARIE), représentant en 1848 et en 1871, sénateur de 1879 à 1885, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 17 février 1818, mort à Paris le 24 mars 1885, d'une famille de commerçants, s'inscrivit, ses études de droit terminées, au barreau de Rennes, et y devint un des avocats distingués de la cour, et un des chefs du parti démocratique. Après la révolution de février, il fut élu (23 avril 1848) représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 14, par 88,045 voix (132,609 votants, 152,985 inscrits). « Doué d'un remarquable talent oratoire

Cousin est mort en 1867-

écrivait la *Biographie impartiale des représentants à l'Assemblée nationale* (1848), c'est un esprit libéral qui n'a pas toujours cru à la république, mais qui paraît bien décidé, aujourd'hui qu'elle existe, à tout mettre en œuvre pour l'asseoir sur des bases solides et durables. » D'opinions modérées, il se montra dans sa carrière parlementaire très attaché aux intérêts religieux. A la Constituante, il fit partie du comité des cultes, soutint la politique de Cavaignac, et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. L'élection présidentielle de L.-N. Bonaparte le rapprocha de la gauche : il se prononça toutefois *pour* la proposition Râteau, mais il vota ensuite : *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie, *contre* les crédits de l'expédition de Rome, etc. Partisan des deux Chambres, il avait adopté néanmoins l'ensemble de la Constitution. Non réélu à l'Assemblée législative, M. Jouin reprit sa place au barreau de Rennes, resta à l'écart sous l'Empire, et ne rentra dans la vie politique qu'aux élections complémentaires du 2 juillet 1871 : trois sièges étant devenus vacants dans le département d'Ille-et-Vilaine par suite d'options, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale, comme républicain conservateur, le 2^e sur 3, par 52,160 voix (96,435 votants, 151,136 inscrits). Dans une lettre à ses électeurs il s'exprima ainsi : « Quand l'heure sera venue, le pays dira si l'intérêt du présent et celui de l'avenir doivent lui faire conserver la forme républicaine qui se prête si merveilleusement à toutes les modifications légitimes et raisonnables, ou s'il serait plus sage de recommencer l'épreuve tant de fois essayée d'une forme monarchique, sous laquelle on ne tarde guère à se trouver mal à l'aise et qui se brise comme un verre fragile, le jour où l'opinion publique déclare tout haut qu'elle n'en veut plus. » M. P. Jouin se fit inscrire aux réunions du centre gauche et de la gauche républicaine, et prononça un intéressant discours dans la discussion du projet de loi sur l'électorat municipal. Au nom de l'égalité et de la charité évangéliques, il repoussa l'esprit exclusif du projet de la commission, et s'appliqua principalement à mettre en relief tout ce qu'il trouvait d'injuste et de dangereux dans la condition de trois années de domicile imposée aux citoyens qui ne sont pas propriétaires dans la commune et n'y payent pas de contributions, c'est-à-dire aux ouvriers des villes et des campagnes. Il s'efforça de démontrer que, dans la réglementation proposée par la commission pour la confection des listes électorales et les réclamations à fin d'inscription, tout semblait combiné pour rendre presque impossible, à ceux qui sont retenus par les travaux des champs ou de l'atelier, la réclamation de leurs droits électoraux : « Voilà, dit l'orateur en terminant, comment on constitue dans nos 36,000 communes un système qu'une assemblée chrétienne ne pourra jamais voter, car ce système se résume en ces mots : « Silence au pauvre ! » M. Jouin vota avec la gauche : *pour* le retour à Paris, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la dissolution, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il s'abstint dans le vote d'ensemble sur les lois constitutionnelles. Candidat républicain

dans son département aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua avec 170 voix sur 459 votants; mais, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, il fut élu sénateur d'Ille-et-Vilaine, le 1^{er} sur 3, par 246 voix (452 votants). Il prit place dans la nouvelle majorité de gauche, soutint le ministère Dufaure, vota *contre* l'article 7, parla (9 juin 1881) *contre* le rétablissement du scrutin de liste; appuya, quelques jours après, un amendement tendant à ce que les ministres des cultes, même non munis de brevets de capacité, pussent ouvrir des écoles dans les communes où il n'existe pas d'écoles confessionnelles (rejeté); membre du centre gauche dissident, il attaqua (février 1882) l'art. 16 de la loi sur l'enseignement primaire, qui oblige les enfants élevés dans leur famille à subir, de 8 à 13 ans, un examen annuel, et qui les envoie d'office dans un établissement public, si l'examen est jugé insuffisant; il combattit (août 1882) la loi sur les syndicats professionnels, « qui constitue, dit-il, un privilège en faveur des ouvriers; » parla (mai 1883) *contre* la loi établissant la liberté des funérailles, et, lors de la discussion de la réforme de la magistrature (juin 1883), déposa un amendement demandant que l'on procédât par extinction à l'élimination des magistrats dont les sièges étaient supprimés. Il mourut au cours de la législature.

JOULÉTON (JOSEPH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Chavanat (Creuse) le 23 octobre 1768, mort à Boussac (Creuse) le 3 janvier 1829, « fils de monsieur Pierre Jouliéton, maître chirurgien, et de demoiselle Marguerite Decourteix, » étudia la médecine qu'il vint exercer dans son pays natal, fut, pendant la période révolutionnaire, administrateur du district, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale, puis administrateur du département; il devint, le 14 germinal an VIII, conseiller de préfecture de la Creuse, et s'accoutuma fort bien des divers régimes politiques qui se succédèrent, car, après avoir représenté à la Chambre des Cent-Jours le collège de département de la Creuse, qui lui avait donné 56 voix (93 votants), il fut, au service de la Restauration, sous-préfet de Civray le 1^{er} février 1819, puis sous-préfet de Boussac le 11 décembre 1825. Il mourut à ce poste.

JOUNAULT (LOUIS), député en 1791, né à Thouars (Deux-Sèvres) le 2 avril 1748, mort vers 1815, d'une famille de « marchands de draps et soies » de Thouars, fut avocat à Thouars avant la Révolution. Partisan des réformes, il présida l'assemblée électorale de Thouars en 1790, s'efforça sans succès d'obtenir que sa ville natale fût désignée pour le siège du nouvel évêché constitutionnel, et devint procureur-ayndic du district. Le 5 septembre 1791, le département des Deux-Sèvres l'élut député à l'Assemblée législative, le 5^e sur 7, par 191 voix sur 292 votants. Il siégea silencieusement dans la majorité, fit partie de la commission des Douze (mars 1792), et fit offrande à la patrie d'un fusil (3 septembre). Non réélu à la Convention, il fut chargé par cette assemblée (mars 1795) d'amener le général vendéen Stofflet à accepter le traité de la Jaunais. Aux élections du 20 germinal an V pour le Conseil des Anciens, Jounault échoua dans son département avec 72 voix contre 82 à M. Morand, élu; en 1803, il présida le collège électoral de Bressuire, et, en 1812, fut présenté comme

candidat suppléant au Corps législatif, sans être appelé à siéger dans cette assemblée.

JOUNEAU (JEAN-JOSEPH), député en 1791, et de 1815 à 1820, né à Barret (Charente) le 12 juillet 1756, mort aux Nouillers (Charente-Inférieure) le 16 janvier 1837, lieutenant de gendarmerie à l'île de Ré au moment de la Révolution, fut nommé administrateur du district de la Rochelle le 23 juin 1790, membre du directoire du département le 27 juillet suivant, et donna sa démission le 30 mai 1791, pour se faire nommer lieutenant à la gendarmerie nationale le 4 juin 1791. Elu, le 30 août 1791, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, le 6^e sur 10, par 317 voix sur 528 votants, il siégea au côté droit, et eut avec Grange-neuve, qu'il souffleta, une violente altercation; ce dernier refusa de lui donner réparation par les armes, et l'Assemblée condamna Jouneau, le 16 août 1792, à être enfermé à l'Abbaye; il échappa cependant aux massacres de septembre, et fut même autorisé à reprendre sa place à l'Assemblée. Suspect sous la Terreur, il fut destitué en 1793 de son grade de lieutenant-colonel de gendarmerie, et se tint momentanément à l'écart. Administrateur de la Charente-Inférieure le 24 vendémiaire an IV, il devint conseiller général de ce département le 8 juin 1800, et conserva ces fonctions sous le premier Empire, sous la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe. Le 22 août 1815, élu député du collège de département de la Charente-Inférieure, par 136 voix (149 votants, 296 inscrits), il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, refusa énergiquement de voter la loi du 12 janvier 1816, qui exilait des hommes aux côtés desquels il avait jadis siégé, fut réélu, le 4 octobre 1816, par 140 voix (165 votants, 279 inscrits), et demanda au roi, le 1^{er} février 1819, le rétablissement à Saintes de la préfecture de la Charente-Inférieure. Vice-président du collège électoral du département le 22 août 1819, chevalier de Saint-Louis, membre correspondant du conseil d'agriculture pour l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, il fut nommé, en 1824, en raison de ses travaux sur l'élevage des mérinos, chevalier de la Légion d'honneur.

JOUNEAUX (FRANÇOIS), député de 1839 à 1846, représentant du peuple en 1848, né à Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure) le 16 février 1795, mort à Candé (Maine-et-Loire) le 10 août 1851, médecin à Candé et conseiller d'arrondissement de Segré, fit de l'opposition libérale au gouvernement de Louis-Philippe, et fut successivement élu député par le 7^e collège de Maine-et-Loire (Segré) : le 2 mars 1839, avec 111 voix (211 votants, 299 inscrits), contre 94 au député sortant, M. de Marcombek, et, le 9 juillet 1842, avec 149 voix (250 votants, 318 inscrits), contre 100 à M. de Falloux, légitimiste. Jusqu'en 1842, il siégea au centre gauche, et soutint le ministère Thiers (1^{er} mars 1840); après 1842, il passa au côté gauche, et vota presque constamment avec M. Odilon Barrot. Aux élections du 1^{er} août 1846, il échoua, dans le même collège (Segré), avec 148 voix contre 183 à l'élu M. de Falloux, et 27 au général de Lamoricière. Il rentra au parlement après la révolution de février. Elu, le 23 avril 1848, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 13, par 67,179 voix, il fit partie du comité de l'agriculture et vota en général avec à droite, pour le bannissement de la famille

d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'aumône Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après la session, il reprit sa profession de médecin.

JOURDAIN (YVES-CLAUDE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de 1811 à 1816, né à Brest (Finistère) le 15 juillet 1749, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 14 mai 1838, « fils de maître Jacques-Louis Jourdain, lieutenant général honoraire de l'amirauté de Léon, et de dame Annette Chailloux de Beauvais, » avocat avant la Révolution, puis juge au tribunal d'appel d'Ille-et-Vilaine, fut élu député de ce département au Conseil des Anciens, le 27 germinal an VII. Nommé secrétaire du Conseil, il combattit la résolution prise à l'égard des créanciers des émigrés solvables, fit arrêter que le 9 thermidor serait célébré par le Conseil, donna lecture d'un rapport sur la fabrication et l'usage des poids et mesures nouvellement institués, se déclara l'adversaire du régime hypothécaire proposé, parla sur la réduction des traitements publics, appuya la motion de Couetois contre la Société du Manège, défendit Barère, et fut exclu de la représentation nationale le 19 brumaire an VIII. Après avoir vécu quelque temps dans la retraite, il se rallia au régime nouveau, et fut nommé, le 14 avril 1811, lors de la réorganisation des cours et tribunaux, président de chambre à la cour impériale de Rennes. Le 8 mai suivant, le Sénat conservateur le choisit comme député d'Ille-et-Vilaine au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1816.

JOURDAIN (ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris le 30 octobre 1749, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 26 mai 1818, remplit les fonctions de secrétaire de l'administration centrale du Haut-Rhin, puis celles de greffier au tribunal d'appel. Le 24 germinal an VI, il fut élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, où il ne se fit pas remarquer. Il y siégea jusqu'en l'an VIII.

JOURDAIN (JACQUES-LOUIS-VENCESLAS), député au Corps législatif de 1864 à 1870, né à Herly (Pas-de-Calais) le 28 septembre 1817, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et exerça pendant plusieurs années les fonctions de juge de paix. Conseiller général du Pas-de-Calais, il fut le candidat du gouvernement impérial au Corps législatif dans la 4^e circonscription de ce département, pour remplacer M. d'Hérambault, décédé, et devint député de cette circonscription, le 11 septembre 1864, par 19,348 voix (22,354 votants, 29,825 inscrits), contre 2,886 voix à M. Garbé. Il appartint à la majorité dynastique, fut réélu, le 24 mai 1869, par 15,779 voix (24,827 votants, 28,514 inscrits), contre 4,838 voix au général Tripier, et 4,175 à M. de la Fontaine-Solère, vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

JOURDAN (MARIN), député en 1789, né à Sélignieux (Ain) le 5 avril 1748, mort à Belley (Ain) le 13 septembre 1807, était en 1789 avocat à Trévoux. Elu, le 28 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaus-

gée de Trévoux, avec 98 voix (118 votants), il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé, sur lequel le *Moniteur* a gardé le silence. Le 5 septembre 1791, il fut nommé administrateur du département de l'Ain et le 19 germinal au VIII juge au tribunal d'appel de l'Ain.

JORDAN (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Lormes (Nièvre) le 19 décembre 1757, mort à Saint-Aubin-des-Chaumes (Nièvre) à une date inconnue, était conseiller à l'élection de Vézelay avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur du département de la Nièvre en 1790, et, propriétaire à St-Aubin-les-Bois (Nièvre), fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par ce département, le 7^e et dernier, avec 141 voix sur 208 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, vota pour le bannissement. Le 6 juillet 1793, il réclama contre le décret d'arrestation rendu la veille contre Ballard, procureur général syndic de la Nièvre. « Je demande, dit-il, que l'exécution de ce décret soit suspendue. Le procureur-syndic de la Nièvre n'est pas coupable. On a fait circuler dans ce département quantité d'écrits mensongers qui l'ont induit en erreur. Quand on est bon père et bon époux, on doit être bon citoyen. » Le décret d'arrestation n'en fut pas moins maintenu. La 2^e séance fut an II, Jourdan dénonça, en ces termes, une insurrection contre la Convention : « Depuis longtemps, je me demande pourquoi il existe encore au milieu de nous un point de ralliement pour l'aristocratie. La lettre que vous venez d'entendre prouve que le fœtus capétien est encore ce point de ralliement. Eh quoi ! c'est lorsque douze cent mille républicains versent aux frontières leur sang pour faire triompher la liberté, c'est alors qu'on réserve aux méchants, aux conspirateurs, un prétexte à leurs execrables complots ? Et sans doute il en existe des complots, lorsque nous voyons des hommes prêcher dans les rues et afficher sur les murs de Paris l'insurrection contre la représentation nationale. Je demande que les comités fassent un rapport sur les membres de la Convention, tel que chacun puisse dire après : Voilà les hommes qui méritent notre confiance ; voilà ceux qui en sont indignes. (*On murmure.*) N'a-t-on pas dit hier aux Jacobins qu'il y avait dans la Convention plusieurs députés indignes d'y siéger ? (*Plusieurs voix* : C'est Vadier.) Qu'il monte à la tribune, et qu'il les nomme... Je demande enfin que les comités s'occupent de présenter des mesures telles que la famille capétienne ne puisse plus nous inquiéter à l'avenir. » Envoyé en mission d'apaisement, après le 9 thermidor, dans la Nièvre et dans l'Yonne, il rendit compte (27 frimaire an III) de cette mission, qu'aucun fait important ne marqua. En brumaire an III, il avait demandé au comité de salut public de présenter un projet pour éloigner du territoire de la République les restes de la famille des Bourbons. Le 4 nivôse suivant, il fit part à la Convention de la découverte d'une mine de charbon de terre à Parigny, près Varzy (Nièvre). Le 23 vendémiaire an IV, son département l'élut député au Conseil des Cinq-Cents par 188 voix sur 219 votants ; le même jour, le département du Loiret lui confiait le même mandat par 158 voix sur 255 votants. Il opta pour la Nièvre, qui le renvoya au même Conseil, au renouvellement du 23 germinal an V, par 152 voix sur 193 votants. Jourdan se tint à l'écart des partis extrêmes, ne

prit qu'une part très secondaire aux débats parlementaires, et dut à sa modération d'être choisi par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, comme député de la Nièvre au nouveau Corps législatif ; il y siégea jusqu'en l'an XII. Son fils, Athanase-Jean-Léger Jourdan (1791-1826), devint un juriste distingué, et, aidé par Blondeau et Ducauroy, contribua activement à la rénovation des études de droit romain en France.

JORDAN (JEAN-BAPTISTE, COMTE), député au Conseil des Cinq-Cents, pair des Cent-Jours, pair de France, né à Limoges (Haute-Vienne) le 29 avril 1762, mort à Paris le 23 novembre 1833, « fils de M. Roch Jourdan, maître chirurgien juré de Limoges, et de demoiselle Jeanne-Foreau-Franciquet, son épouse, » fut d'abord commis en soieries chez un de ses oncles ; puis il s'engagea en 1778, et rejoignit à l'île de Ré le régiment d'Auxerrois qui allait partir pour l'Amérique. Après avoir suivi les opérations de cette campagne, il fut réformé en 1781, et revint à Limoges, où il se maria, et où il s'établit mercier. Ayant adhéré avec enthousiasme aux idées de la Révolution, il put bientôt donner carrière à son activité. Nommé lieutenant de chasseurs de la garde nationale en 1790, puis commandant du 9^e bataillon de volontaires de la Haute-Vienne, il fut envoyé à l'armée du Nord sous les ordres de Dumouriez. Général de brigade en 1793, général de division quatre mois plus tard, il eut à surveiller l'armée anglo-hanovrienne d'York, et fut blessé à Hondschoote où il commandait le centre. Appelé peu après au commandement de l'armée, en remplacement de Houchard, il remporta la victoire de Wattignies, après que Carnot, ayant échoué dans une attaque de front des positions ennemies, l'eut autorisé à opérer contre elles un habile mouvement tournant. Mandé à Paris, il chercha en vain à faire prévaloir, au sein du comité de la guerre, la nécessité de la défensive. Mis en réforme, il retourna à Limoges continuer modestement son métier de mercier. Il ne tarda pas cependant à être rappelé, et reçut le commandement de l'armée de la Moselle, devenue l'armée de Sambre-et-Meuse, après sa jonction avec l'armée des Ardennes. À la tête de 90,000 combattants, il battit le prince de Cobourg à Fleurus (26 juin), occupa Mons, Louvain, Namur et Liège, écrasa une dernière fois Cobourg sur la Roër, à Aldenhoven, et s'empara de Maëstricht et de Coblenz. Après avoir brillamment exécuté le passage du Rhin le 7 septembre 1795, il battit, en 1796, le duc de Wurtemberg à Altenkirchen et prit position sur la Naab ; mais Moreau s'étant trop écarté de lui, il vit ses lignes de communications menacées, subit un échec à Wurtzbourg, puis à Altenkirchen, et dut battre en retraite sur le Rhin. Tombé de nouveau en disgrâce, il aborda la politique et fut élu député de la Haute-Vienne au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI, par 195 voix sur 206 votants, et réélu le 14 germinal an VIII. Deux fois président du Conseil, il proposa et fit adopter (5 septembre 1798) la loi de conscription militaire qui devait donner de si belles armées à l'Empire. Le 14 octobre, il remit sa démission, pour reprendre le commandement de l'armée du Danube ; il franchit le Rhin à Kehl, traversa la Forêt Noire, mais fut battu à Stockach (25 mars 1799) par l'archiduc Charles, et rejeté sur Strasbourg. Il revint à Paris, après avoir confié (9 avril) le commandement à Masséna, fut réélu membre du Conseil des Cinq-Cents, tenta de

s'opposer au coup d'Etat du 18 brumaire, et proposa (13 septembre) au Conseil de déclarer la patrie en danger; mais sa motion fut repoussée à une grande majorité. Aussi fut-il exclu du Conseil des Cinq-Cents, le 19 brumaire. Le nouveau régime ne l'eut pas longtemps pour adversaire; nommé deux mois après, par le premier consul, inspecteur général d'infanterie, ambassadeur près de la République Cisalpine et administrateur du Piémont, il réussit à pacifier le pays, et à faciliter sa réunion à la France. Conseiller d'Etat (1802), grand-aigle de la Légion d'honneur et maréchal de l'Empire (30 floréal an XII), Jourdan était devenu gouverneur de la Lombardie quand Napoléon ceignit la couronne de fer. Il vit cependant donner à Masséna, lors de la coalition de 1805, le commandement de l'armée d'Italie; il s'en plaignit, et l'empereur s'en excusa en arguant de l'état de sa santé et de la connaissance que Masséna avait du pays. Nommé gouverneur de Naples le 17 mars 1806, puis conseiller militaire du roi Joseph, Jourdan suivit ce prince en Espagne, devint major-général de ses armées, et prépara la bataille de Talavera. Mais fatigué d'avoir l'apparence du commandement sans la réalité, il rentra en France en octobre 1809, et se retira dans sa terre du Coudray (Seine-et-Oise). Renvoyé en Espagne en 1811, il devint, le 11 juillet, gouverneur de Madrid, et mena en partie contre Wellington la campagne de Portugal. Après la défaite de Vittoria (21 juin 1813), dans laquelle son bâton de maréchal fut pris par les Anglais, il résigna ses fonctions de major-général. En 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, et reçut de Louis XVIII la confirmation de son commandement de la 19^e division militaire. à la tête de laquelle il se trouvait depuis le 30 janvier. Aux Cent-Jours, Napoléon le nomma commandant de Besançon, le désigna comme chef de la 6^e division, et l'appela à la pairie le 2 juin 1815. Après Waterloo, il commanda l'armée du Rhin, se rallia de nouveau aux Bourbons, refusa, à l'exemple de Monecy, de présider, au mois de novembre suivant, le conseil de guerre auquel on avait déferé le maréchal Ney, fut créé comte par Louis XVIII, commanda (1816) la 7^e division (Grenoble), et fut promu pair de France le 5 mars 1819. A la Chambre haute, il se montra le défenseur des libertés octroyées par la Charte, et vota avec le parti constitutionnel. A la révolution de 1830, il occupa pendant quelques jours le ministère des Affaires étrangères. Le 11 août, Louis-Philippe le nomma gouverneur des Invalides; il y mourut trois ans après. On a de lui : *Opérations de l'armée du Danube* (1799); *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1796* (1819).

JOURDAN (ANDRÉ-JOSEPH, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône) le 15 décembre 1757, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 6 juillet 1831, administrateur à Aubagne, se prononça contre la Révolution, quitta son département, fut porté comme émigré et fut arrêté. Il ne recouvra sa liberté qu'au 9 thermidor. Elu, le 24 vendémiaire an IV, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, par 193 voix sur 280 votants, il combattit les lois proposées contre l'émigration et défendit la liberté de la presse et la liberté des cultes; rapporteur de l'affaire des naufrages de Calais, il obtint qu'ils fussent non pas exécutés, mais seulement déportés. Proscrit au 18 fructidor, il se réfugia en Espagne, et ne rentra en France qu'après le

18 brumaire. Bien que placé pendant quelque temps sous la surveillance de la haute police, à Orléans, il fut nommé président de canton le 6 germinal an XI, et adjoint au maire de Marseille le 16 thermidor an XIII. Elu candidat au Sénat conservateur, il ne fut pas appelé à y siéger, mais fut promu, le 18 mai 1808, aux fonctions de préfet du département des Forêts, et créé baron de l'Empire le 11 juin 1810. En 1814, Louis XVIII le nomma conseiller d'Etat, et le mit à la tête de l'administration générale des affaires ecclésiastiques. Sans emploi pendant les Cent-Jours, il reprit ses fonctions à la seconde Restauration, mais donna sa démission en 1816, après avoir rédigé et fait signer l'ordonnance qui remettait aux mains du grand-aumônier de France la direction des affaires du culte catholique. Il reçut le titre de conseiller d'Etat honoraire, et fut admis à la retraite, comme directeur général des cultes, le 19 mai 1825.

JOURDAN (MARC-ANTOINE), député de 1846 à 1847, né à Anjou (Isère) le 16 août 1798, mort à Paris le 23 juillet 1847, propriétaire et maire de la commune d'Agnin, fut élu, le 1^{er} août 1846, député du 4^e collège de l'Isère (Vienne), par 247 voix (470 votants, 526 inscrits), contre 214 à M. Bert. Conservateur, il siégea dans la majorité, et soutint le ministère jusqu'à son décès, survenu l'année suivante (juillet 1847). Le 21 août, il fut remplacé par son ancien concurrent, M. Bert.

JOURDAN (PIERRE-EUGÈNE), représentant en 1871, fils du précédent, né à Gôlat, commune d'Agnin (Isère), le 13 mai 1832, propriétaire-agriculteur et grand éleveur de bestiaux, aborda la carrière parlementaire le 8 février 1871 : élu, le 9^e sur 12, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, par 56,496 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits), il alla siéger au centre droit, et, sans prendre la parole, vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la législature, candidat aux élections sénatoriales dans l'Isère, il échoua, le 30 janvier 1876, avec 260 voix sur 657 votants. Depuis lors, les tentatives que fit M. Jourdan à diverses reprises, pour rentrer au parlement, furent sans succès : le 14 octobre 1877, il n'obtint, dans la 2^e circonscription de Vienne (Isère), que 5,704 voix comme candidat conservateur à la Chambre des députés, contre 10,623 à l'élu républicain, M. Couturier. Le 4 octobre 1885, il fut encore porté sur la liste monarchiste de son département, et ne réunit que 34,189 voix sur 112,659 votants. Membre du conseil général de l'Isère pour le canton de Roussillon.

JOURDAN (LOUIS), député depuis 1886, né à Uzès (Gard) le 7 juillet 1843, d'une famille de magistrats, se fit recevoir licencié en droit et débuta dans l'administration, le 1^{er} octobre 1870, comme secrétaire général de la préfecture à Mende. Successivement sous-préfet de Largentières et de Chollet, révoqué par le cabinet du 16 mai (1877), il rentra dans l'administration après la chute de ce cabinet, et fut nommé secrétaire général de la Loire, puis préfet de la Lozère. Démissionnaire, il se fit inscrire au barreau de Mende, collabora à divers journaux républicains, devint maire de Mende et con-

veiller général du canton de Meyrueis, et, aux élections générales du 4 octobre 1885, porté sur la liste républicaine de la Lozère, échoua, au 2^e tour (18 octobre), avec 6,851 voix sur 31,745 votants. Mais l'élection de la Lozère ayant été invalidée en bloc, les électeurs, convoqués à nouveau le 14 février 1886, donnèrent cette fois la majorité à la liste républicaine, et M. Jourdan fut élu député, le 2^e sur 3, avec 16,401 voix sur 31,621 votants et 38,636 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, parla dans les discussions relatives à l'agriculture, à l'impôt foncier, aux travaux publics, à la loi militaire, et vota avec les radicaux, notamment pour l'expulsion des princes. En dernier lieu, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

JOURDE (GILBERT-AMABLE, CHEVALIER), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 17 janvier 1757, mort à Paris le 15 février 1837, d'une famille de la bourgeoisie, se destina de bonne heure au barreau, fut reçu avocat au parlement de Paris (1781), et exerça avec succès sa profession près la sénéchaussée et le siège présidial de Riom. Membre du directoire de son district en 1790, il fut bientôt élu (13 septembre 1791) accusateur public près le tribunal criminel du département, et fut désigné, le 7 septembre 1792, « à la pluralité des voix sur 415 votants, » comme second suppléant à la Convention pour le département du Puy-de-Dôme. Il fut admis à siéger le 4 vendémiaire an III, en remplacement de Couthon, et ne prit part conséquente que peu de part aux travaux de l'assemblée. Élu, le 22 vendémiaire an IV, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, par 288 voix (437 votants), il parut rarement à la tribune. Le 4 floréal an VII, il fut nommé commissaire du Directoire près le tribunal de cassation; mais il résigna ces fonctions pour les faire agréer à Abrial, depuis ministre de la Justice, comte et pair de France; il se contenta du rang de substitut. En 1800, Jourde fut envoyé en Piémont pour y organiser l'ordre judiciaire; à son retour, il fut fait (4 frimaire an XII) membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial suivant, commandeur du même ordre. Quand le tribunal de Cassation devint la cour de Cassation, il y rentra comme avocat général, et remplit ces fonctions jusqu'au 6 août 1824, date à laquelle il fut promu conseiller près la même cour. Jourde avait été créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1808. On a de lui : *Instruction par ordre alphabétique sur la justice criminelle, correctionnelle et de simple police* (1801); *Bulletin de l'Administration du Piémont*. C'est sur ses conclusions devant la cour de Cassation que les jeux de Bourse ont été déclarés ne créer que des dettes aléatoires.

JOURNAULT (LOUIS-GENEVIEVE-LÉON), représentant en 1871, député de 1876 à 1879, de 1881 à 1885, et membre du Sénat, né à Paris le 24 février 1827, étudia le droit, fut reçu avocat, et travailla quelque temps comme maître d'écriture dans une étude de notaire. D'opinions démocratiques, il collabora au journal *la Tribune*, organe de MM. E. Pelletan et Glais-Bizoin, en même temps qu'au *Libéral* et à

l'Union libérale de Seine-et-Oise. Maire de Sèvres après le 4 septembre 1870, il eut, pendant l'occupation prussienne, une attitude énergique qui lui concilia les sympathies de la population. Le 8 février 1871, M. Journault fut élu représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, le 9^e sur 11, par 19,771 voix (53,390 votants, 123,875 inscrits). Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il en devint un des membres les plus actifs, fit partie de plusieurs commissions, entre autres de la commission de permanence, et fut le rapporteur du projet de l'Exposition universelle de 1878. Il se prononça pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, s'abstint dans le scrutin sur les prières publiques, et vota : pour le retour à Paris, contre la démission de Thiers au 24 mai, pour la dissolution, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires et contre le ministère de Broglie, qu'il se montra empressé à combattre; aussi fut-il révoqué comme maire de Sèvres en 1874. Réintégré dans ces fonctions en 1876, il fut, aux élections législatives du 20 février, élu député de la 2^e circonscription de Versailles, par 5,078 voix (8,674 votants, 11,654 inscrits), contre 3,315 à M. Gauthier, conservateur. M. Journault reprit alors sa place sur les bancs de la gauche. Il opina avec la majorité et fut des 363. Réélu à ce titre, le 14 octobre 1877, par 5,890 voix (9,441 votants, 11,751 inscrits), contre 3,300 voix à M. Gauthier, candidat du gouvernement du Seize-Mai, il suivit la même ligne politique que précédemment, se rangea dans l'« opportunisme », prit une part assez active aux délibérations, et, en qualité de rapporteur de la loi sur les chemins de fer algériens, visita plusieurs villes de notre colonie algérienne, au moment où M. Albert Grévy en devint gouverneur (mai 1879). Nommé, le 1^{er} novembre de la même année, secrétaire général du gouvernement de l'Algérie, avec le titre de conseiller d'Etat, il dut donner sa démission de député: il eut pour successeur à la Chambre (21 décembre 1879) M. Maze. Mais M. Journault redevint député de Versailles, cette fois dans la 1^{re} circonscription, le 23 janvier 1881, en remplacement de M. A. Joly, décédé: il fut élu par 9,990 voix (13,600 votants, 22,246 inscrits), contre 1,386 voix à M. Ledru, autre candidat républicain, et obtint la confirmation de son mandat aux élections générales du 21 août suivant, avec 9,604 voix (15,261 votants, 23,159 inscrits). Il soutint les ministères Gambetta et Ferry, vota pour les crédits du Tonkin, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et parla (juin 1882) sur les affaires égyptiennes; président de l'Union républicaine, il fit (mars 1885), après le désastre de Lang-Son, une démarche près de M. J. Ferry pour lui demander sa démission avant de consulter la Chambre; mais il combattit, en juin suivant, la demande de mise en accusation déposée contre ce ministre, et échoua aux élections générales de 1885. Le 18 avril 1886, le décès de M. de Tréville, sénateur inamovible, ayant déterminé une vacance qui fut attribuée par le sort au département de Seine-et-Oise, M. Journault fut élu sénateur de ce département, au second tour de scrutin, par 694 voix (1,310 votants), contre 385 à M. Remilly, monarchiste, et 373 à M. Hèvre, radical; il prit place dans la majorité, appuya (juin 1886) le projet de loi d'expulsion des princes, fit partie (janvier 1887) du groupe fondateur de « l'Association de propagande républicaine », fut rapporteur (février 1888) de la loi accordant une pension aux blessés de février 1848 ou à leurs ayants droit, et protesta (15 jan-

rier 1889) contre l'envoi des eaux d'égout de Paris dans la plaine d'Achéres. En dernier lieu, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

JOURNET (CLAUDE-MARIE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, fut nommé, au début de la Révolution, maire de Chalon-sur-Saône, et, le 30 août 1791, élu député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 3^e sur 11, « à la pluralité des voix » (678 votants). Il vota avec la majorité et combattit, le 2 octobre 1791, la validité de l'élection de Claude Fauchet dans le Calvados, en s'appuyant sur « l'article 5 de la section 2 du chapitre 1^{er} du titre III de la Constitution française », qui portait : « Sont exclus de l'exercice des droits de citoyen actif tous ceux qui sont en état d'accusation. » On perd sa trace après la session.

JOURNU (BERNARD-AUGUSTE, BARON), représentant en 1849, né à Bordeaux (Gironde) le 11 décembre 1789, mort à Bordeaux le 2 avril 1864, négociant en vins dans cette ville, administrateur du dépôt de mendicité (1827-1852), membre de la commission des hospices (1828), beau-frère de M. Jean-Elie Gautier, député de la Gironde sous la Restauration et pair de France sous Louis-Philippe, par son mariage (20 mai 1817) avec Mlle E.-E.-J. Gautier, fut porté par les monarchistes de son département candidat à l'Assemblée législative dans le département de la Gironde, le 13 mai 1849, et fut élu représentant, le 10^e sur 13, par 63,444 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits). M. Journu vota avec la majorité antirépublicaine : *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, etc., et quitta la vie politique en 1851.

JOURNU (JEAN-PAUL-AUGUSTE), représentant en 1871, fils du précédent, né à Bordeaux (Gironde) le 16 juin 1820, mort à Bordeaux le 21 novembre 1875, négociant en vins, fut, le 8 février 1871, élu représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le 9^e sur 14, par 97,471 voix (132,349 votants, 207,101 inscrits). Il siégea à droite, fut des 94 signataires de la demande d'abrogation des lois d'exil portées contre les Bourbons, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, fut en congé pendant quelques mois, se prononça *contre* le service militaire de trois ans, et donna sa démission à la fin de 1872. De son mariage avec Mlle Castera, il a laissé trois enfants, dont dix filles et trois garçons.

JOURNU-AUBERT (BERNARD), COMTE DE TUSTAL, député en 1791, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 15 mai 1745, mort à Paris le 28 janvier 1815, était négociant-armateur à Bordeaux, comme son père. Riche, instruit, collectionneur intelligent, consul à la Bourse de Bordeaux (1778-1780), membre de l'Assemblée de la noblesse de Bordeaux en 1789 au nom de sa tante dame de la Tour-Blanche, et de son frère seigneur de Saint-Magne, il fut élu député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 1^{er} septembre 1791, le 7^e sur 12, par 204 voix sur 406 votants. Il fit partie de la minorité dévouée à la monarchie constitutionnelle, fut

membre du club des Feuillants et, proscrit comme royaliste en 1793, dut se tenir caché pour échapper aux poursuites. Partisan du 18 brumaire, il fut nommé, à la création, membre du Sénat conservateur (4 nivôse au VIII), devint l'un des fondateurs et régent de la Banque de France de Bordeaux (11 nivôse de la même année), président du collège électoral de la Gironde (an XI), membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), et commandeur de l'ordre (25 prairial suivant). Créé par l'empereur comte de Tustal, il fut nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814. A l'époque de la Révolution, il avait recueilli un grand nombre d'objets d'art, tableaux, sculptures, tapisseries, etc. ; il a fait don de toutes ses collections au musée de Bordeaux. Il s'intéressa aussi à l'agriculture, fonda une ferme-modèle, s'occupa avec succès de l'élevage des mérinos, obtint une médaille de la Société des sciences de Bordeaux, et chercha à utiliser les landes et à les transformer agronomiquement. Il a publié à cet égard : *Mémoire sur l'infertilité des Landes et sur les moyens de les mettre en valeur* (1789). La ville de Bordeaux a donné son nom à l'une de ses rues.

JOUSLARD (PHILIPPE DE), COMTE D'IVERSAY, député en 1789, né au château d'Iversay près Neuville (Vienne) en 1729, mort à Poitiers en 1804, riche propriétaire, fut élu, le 25 août 1787, membre de l'Assemblée provinciale du Poitou pour l'ordre de la noblesse, et fit partie du bureau de la comptabilité et du règlement. Le 27 mars 1789, il fut élu député de la noblesse de la sénéchaussée du Poitou aux États-Généraux. Il s'opposa obstinément à la réunion des trois ordres, ne prit aucune part, par manière de protestation, aux délibérations jusqu'au 16 juillet, et recut de nouveaux pouvoirs de ses commettants le 10 août. Le 24 avril 1790, ayant déposé au Châtelet dans l'enquête relative aux événements des 5 et 6 octobre, il déclara « qu'il avait passé la journée du 5 et la nuit suivante à Versailles auprès de Sa Majesté, mais que rien n'avait pu le mettre à même de connaître les auteurs de cette insurrection ». Le même mois, il signa la déclaration des 236 députés contre l'expropriation des biens du clergé, ainsi que (29 juin 1791) la protestation des 270 députés démissionnaires contre le décret du 21 suspensif de l'exercice de l'autorité royale, décret rendu après le retour de Varennes. Il émigra aussitôt après, se rendit à l'armée des princes, où il servit comme volontaire dans la 4^e compagnie d'infanterie, et entra en France en 1801. Il trouva son château d'Iversay vendu comme bien national, et se retira à Poitiers, où il mourut trois ans après, à l'âge de 75 ans.

JOUSSELIN (LOUIS-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Blois (Loir-et-Cher) le 30 août 1739, mort à Blois le 17 novembre 1822, notaire dans cette ville, fut élu, le 22 germinal an V, député de Loir-et-Cher au Conseil des Anciens, par 168 voix sur 184 votants : il y parla sur les transactions faites pendant la dépréciation du papier-monnaie, sur l'organisation du régime hypothécaire et sur les droits d'enregistrement. Son rôle politique n'a pas laissé d'autres traces.

JOUSSELIN (LOUIS-DIDIER), député de 1831 à 1834, né à Blois (Loir-et-Cher) le 1^{er} avril 1776, mort à Vienne-en-Val (Loiret) le 7 décembre 1858, fils du précédent, entra à l'École polytechnique, en sortit ingénieur des ponts et

chassées, et parvint au grade d'inspecteur divisionnaire. Le 5 juillet 1831, il fut élu député du 3^e collège du Loiret (Orléans) par 150 voix (229 votants, 396 inscrits). M. Jouselin fit partie de la majorité conservatrice, et vota avec elle jusqu'en 1834. Le 21 juin de cette année, il échoua dans le même collège avec 127 voix contre 184 à M. Sevin-Moreau. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 1^{er} août 1846, et n'obtint que 44 voix contre 286 à l'élus M. Leconteux, 140 à M. Danicourt et 74 à M. Meynard de Franc.

JOUSSELIN DE LAHAYE (FÉLIX), député en 1822, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 23 décembre 1764, mort au château de Foie-des-Bois (Loire-Inférieure) le 26 novembre 1822, propriétaire à Redon, fut élu, le 9 mai 1822, député du 4^e arrondissement d'Ille-et-Vilaine (Redon), par 85 voix sur 89 votants et 115 inscrits. Il ne se fit pas remarquer à la Chambre, où il ne resta d'ailleurs que peu de temps. Mort en novembre suivant, il fut remplacé, le 6 mars 1823, par M. de la Bourdonnaye-Montluc.

JOUSSELIN DE LAHAYE (JULIEN-LOUIS-MARIE), député de 1837 à 1848, né à Redon (Ille-et-Vilaine) le 12 novembre 1791, mort au château de Foie-des-Bois (Loire-Inférieure) le 23 juin 1865, fils du précédent, appartenant à l'administration des forêts. Devenu, après 1830, intendant des domaines du duc d'Aumale, il se présenta une première fois à la députation, le 21 juin 1834, dans le 5^e collège de la Loire-Inférieure (Châteaubriant), et réunit, sans être élu, 40 voix contre 61 à M. Robinsau de Bougon. Il fut plus heureux dans la même circonscription le 4 novembre 1837, fut élu par 68 voix (122 votants, 151 inscrits), siégea dans la majorité, et fut réélu successivement : le 2 mar. 1839, par 74 voix (123 votants, 151 inscrits); le 9 juillet 1842, par 86 voix (142 votants, 164 inscrits), contre 56 à M. de la Pilorgerie, et, le 1^{er} août 1846, par 95 voix (181 votants, 194 inscrits), contre 84 au même concurrent. M. Jouselin de Lahaye vota constamment selon les vœux du pouvoir et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848.

JOUBE (CLAUDE-AUGUSTE), député de 1831 à 1835, né à Craponnel (Haute-Loire) le 23 juillet 1821, débuta dans la vie politique le 21 août 1831, comme député de la 1^{re} circonscription du Puy, élu par 7,504 voix sur 13,514 votants et 20,046 inscrits, contre 5,153 voix à M. de Miramon et 746 à M. Robert. Il siégea dans la majorité républicaine, soutint les ministères Gambetta et Ferry, se prononça pour les crédits du Tonkin, etc., et échoua aux élections du 4 octobre 1835; porté sur la liste républicaine de la Haute-Loire, il n'obtint que 23,716 voix sur 70,769 votants.

JOUVENCEL (BLAISE-FRANÇOIS-ALDEGONDE CHEVALIER DE), député de 1821 à 1824, et de 1827 à 1839, né à Lyon (Rhône) le 9 septembre 1762, mort à Paris le 4 juin 1840, d'une famille de négociants, dont les membres avaient occupé à Lyon des charges municipales et financières, fit ses études à Rome, puis à Paris, et ne fut pas admis aux examens du génie militaire, faute des quatre quartiers de noblesse exigés. Il appartint quelque temps à l'administration des vivres, s'occupa de commerce à Nantes, se battit comme garde national contre les Vendéens, entra dans l'administration des domaines pendant la Révolution, devint receveur des domaines à Versailles en 1796, et se démit de

ces fonctions (1812) pour s'occuper d'agriculture. Conseiller municipal de Versailles, puis maire de cette ville (1813), il conserva sa situation sous la première Restauration. Ayant arrêté, en 1814, les troupes qui voulaient marcher contre les alliés, il reçut du roi la croix de la Légion d'honneur, fut maintenu pendant les Cent-Jours et, par suite de dénonciations, se démit peu avant la seconde abdication. Rappelé par ses concitoyens à la tête de la municipalité de Versailles le 30 juin 1815, il résista, le 8 juillet, aux exigences d'un corps de Prussiens qui était venu occuper la ville, allégea les maux de l'occupation, refusa d'obtempérer à des réquisitions aussi vexatoires qu'humiliantes, et dit aux officiers prussiens en découvrant sa poitrine : « Tuez-moi, mais laissez ma ville en repos. » En reconnaissance de l'énergie dont il avait fait preuve dans ces circonstances difficiles, le conseil municipal de Versailles lui offrit un service d'argenterie aux armes de la ville. L'empereur de Russie lui donna de son côté une bague de diamants, et le roi de Prusse le décora de l'Aigle rouge. Le 1^{er} octobre 1821, le 4^e arrondissement de Seine-et-Oise l'élut député par 245 voix (353 votants, 338 inscrits). Il siégea au centre gauche, parmi les libéraux constitutionnels, et protesta contre l'expulsion de Manuel. Non réélu en 1824, il fut renvoyé à la Chambre par le collège de département de Seine-et-Oise, le 21 novembre 1827, avec 145 voix (288 votants, 314 inscrits). De Jouvencel soutint comme précédemment, au centre gauche, la monarchie constitutionnelle contre les entreprises des ultras, appuya le ministère Martignac, fit de l'opposition au cabinet Polignac et vota l'adresse des 221. Il était, depuis 1829, membre du conseil général de Seine-et-Oise. Réélu, le 19 juillet 1830, par le collège de département, avec 180 voix (330 votants, 356 inscrits), il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe et donna son suffrage à tous les ministères qui se succédèrent jusqu'en 1839, ayant obtenu successivement sa réélection : le 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège (Versailles) par 187 voix (261 votants, 320 inscrits), contre 63 à M. Mérilhou; le 21 juin 1834, par 223 voix (267 votants, 329 inscrits), contre 43 à M. Barbet, et, le 4 novembre 1837, par 212 voix (358 votants, 440 inscrits), contre 75 à M. Usquin. Il se retira aux élections de 1839, et fit élire à sa place M. Gauthier de Rumilly.

JOUVENCEL (FERDINAND-ALDEGONDE DE), député de 1842 à 1848 et représentant en 1871, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 25 juillet 1804, mort à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise) le 29 juin 1873, fils du précédent, entra à l'École polytechnique en 1822 et en sortit en 1824 comme officier d'artillerie. En 1825, il donna sa démission pour suivre la carrière du barreau. Auditeur de deuxième classe au conseil d'Etat le 15 novembre 1830, auditeur de première classe le 27 avril 1831, il devint maître des requêtes en service ordinaire le 24 avril 1832. Après une mission en Algérie (1836) avec MM. Haude et de Chasseloup-Laubat, il accepta, le 9 juillet 1842, dans le 10^e arrondissement de Paris, la candidature indépendante qui lui était offerte, et fut élu député par 684 voix sur 1,180 votants et 1,421 inscrits, contre 528 voix à M. de Jussieu, candidat ministériel. M. de Jouvencel siégea au centre gauche, défendit les intérêts de son arrondissement, et vota le plus souvent avec l'opposition dynastique : pour l'exclusion des fonctionnaires publics de la Chambre, contre l'indemnité Pritchard, etc. En 1844, il fut chargé du rapport d'une pétition réclamant l'organisa-

tion du travail. Réélu, le 1^{er} août 1846, par 607 voix (1,067 votants, 1,303 inscrits), contre 213 à M. de Gasparin et 102 à M. Thouigny, il se montra favorable à une réforme électorale dans le sens de l'adjonction des capacités, signa (février 1848) la demande de mise en accusation du ministère Guizot, puis se rallia au gouvernement républicain. L'Assemblée constituante le nomma conseiller d'Etat; il signa la protestation de ce corps contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et perdit sa situation. Admis à la retraite à la date du 21 juin 1852, M. de Jouvencel passa tout le temps de l'Empire à l'écart des affaires publiques, n'accepta que les fonctions gratuites de président du bureau d'assistance judiciaire près le conseil d'Etat, et ne fit qu'une tentative, le 31 mai 1863, pour entrer au Corps législatif: il réunit alors, comme candidat indépendant dans la 2^e circonscription de Seine-et-Oise, 1,195 voix contre 21,307 à l'élu officiel, M. Darblay, 4,235 à M. Bos et 3,399 à M. de Selve. Après le 4 septembre 1870, M. de Jouvencel fut appelé à présider la commission provisoire faisant fonctions de conseil d'Etat. Candidat aux élections complémentaires du 2 juillet 1871 à l'Assemblée nationale, en Seine-et-Oise, il fut élu, comme républicain modéré, par 51,170 voix (81,398 votants, 132,708 inscrits) représentant de ce département. Constitutionnel, libéral et catholique, il siégea à gauche, soutint la politique de Thiers, se prononça contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour à Paris, etc., et mourut au cours de la législature, le 29 juin 1873, après une maladie de quelques mois. Chevalier de la Légion d'honneur (1836).

JOUVENEL (HIPPOLYTE-FÉLICITÉ-PAUL DE), député de 1869 à 1870 et de 1885 à 1889, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 16 janvier 1817, neveu du précédent, fit son droit, fut reçu licencié à dix-neuf ans, puis s'adonna à l'étude des sciences naturelles et de l'économie sociale. Dans divers ouvrages: *Du droit de vivre, de la propriété et du garantisme* (1847); *Testament d'un républicain* (1853); *la Genèse selon la science* (1858); *la Vie* (1859); *les Déluges* (1861); *l'Allemagne et le droit des Gaules* (1867); *les Elections prochaines* (1868), etc., il ne cessa de professer, en politique comme en philosophie, des opinions avancées, qui le signalèrent à l'attention du parti démocratique. Nommé commissaire du gouvernement provisoire en Seine-et-Oise en 1848, il n'accepta pas ces fonctions et se présenta sans succès aux élections pour l'Assemblée constituante et pour la Législative dans ce département. Membre actif du comité électoral démocratique de la Seine en 1850, il fut compris, lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, sur la liste des expulsés de France, se retira en Belgique et ne rentra qu'après l'amnistie de 1859. Le 24 mai 1863, il se porta, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de Seine-et-Marne, et fut élu député par 10,454 voix (26,869 votants, 32,596 inscrits), contre 9,265 voix au député officiel sortant, M. de Jaucourt, et 6,909 à M. Renan. Il siégea à gauche, appuya toutes les motions du petit groupe hostile à l'Empire, et se prononça contre le plébiscite de 1870 et contre la déclaration de guerre à la Prusse. Après le 4 septembre, M. Paul de Jouvencel organisa un corps de volontaires, les chasseurs de Neuilly, et quitta Paris en ballon le 22 octobre. En province il commanda au titre auxiliaire un régiment de mobilisés. Après avoir échoué, le 8 février 1871, aux élections géné-

rales pour l'Assemblée nationale, dans Seine-et-Marne, avec 11,631 voix sur 43,606 votants, il s'occupa de la publication de quelques nouveaux travaux, *Récits du temps, souvenirs d'un officier de francs-tireurs* (1873); *Aide-mémoire du partisan* (1875-1877); *De la diffamation en matière électorale* (1878), sans abandonner la politique militante. Il se porta sans succès comme candidat à une élection partielle, dans le 5^e arrondissement de Paris (juillet 1878); mais, quand vinrent les élections générales d'octobre 1885, il fut placé sur la liste radicale dans Seine-et-Oise, et fut élu, au second tour de scrutin, député de ce département par 56,372 voix (119,995 votants, 153,242 inscrits). Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, parla (février 1887) pour la surtaxe des céréales (juin), pour le service de trois ans; défendit (octobre 1888) le budget de 1889; interpella (31 janvier 1889) le ministère « sur les mesures à prendre pour faire respecter les pouvoirs publics », et vota pour l'expulsion des princes, contre les ministères Rouvier et Tirard, pour le ministère Floquet, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

JOUVENEL (JACQUES-LÉON, BARON DE), député de 1846 à 1848, de 1852 à 1863, représentant en 1871, né à Affieux (Corrèze) le 25 septembre 1811, mort à Tulle (Corrèze) le 9 septembre 1886, propriétaire, était d'opinions légitimistes. Elu, en cette qualité, député du 2^e collège de la Corrèze (Brive), le 1^{er} août 1846, par 169 voix (327 votants, 355 inscrits), contre 153 à M. Rivet, député sortant, il siégea à droite et fut rendu momentanément à la vie privée par la révolution de 1848. Rallié à la politique présidentielle et au coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut désigné comme candidat officiel au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de la Corrèze, le 29 février 1852, et élu par 18,518 voix (24,083 votants, 40,803 inscrits), contre 2,318 voix à M. Blanchard, 1,920 à M. Marbeau et 1,151 à M. Bourzat, ancien représentant en exil à Bruxelles et qui n'avait pas posé sa candidature. M. de Jouvencel s'associa au rétablissement de l'Empire et vota avec la majorité dynastique. Réélu, avec l'appui de l'administration, le 22 juin 1857, par 23,075 voix (26,774 votants, 39,433 inscrits), contre 2,247 à M. Maillard, avocat, et 1,388 à M. de Cosnac, il reprit sa place dans la majorité. Mais, au mois de janvier 1862, l'Empereur ayant fait présenter au Corps législatif un projet de dotation de 50,000 francs de rente perpétuelle en faveur du général Cousin-Montauban, le vainqueur de Palikao, le Corps législatif montra, pour la première fois, une certaine résistance, et ce fut M. de Jouvencel, nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet, qui dut exprimer au gouvernement le regret qu'éprouvait la Chambre de le voir entrer dans le système des larges dotations, et conclure au rejet du projet de loi. Le projet fut immédiatement retiré, mais il n'en fallut pas davantage pour que M. de Jouvencel se vit traiter en ennemi par le ministère, qui lui retira le patronage officiel. Il en profita (avril 1863) pour réclamer plus de liberté dans les élections. Aussi, aux élections générales du 1^{er} juin suivant, M. Rouher se rendit en personne dans